



CYCLE CORPO ENERGETIQUE Eté et automne 2017

SAI & Sono Relaxation
SAI & Longo, danse d'ancrage
SAI & EFT

Informations et inscription



Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations concernant le cycle corps énergétique en Juillet et Octobre 2017. Au plaisir de vous retrouver pour ces trois stages riches d'expériences et de découvertes personnelles autant que professionnelles.



SAI & SONO RELAXATION



Stage d'initiation à l'usage du son dans l'accompagnement psychocorporel et la méditation/relaxation.

Le son au service de l'accompagnement en Sophro-Analyse Intégrative®, de la sophro-relaxation et de la méditation active.

Ce stage permet de s'initier à l'utilisation du son et de la musique en séance de sophro-analyse intégrative et de sophro-relaxation. Il s'agit de stimuler la créativité du praticien en lui permettant d'intégrer des éléments sonores, instruments de musique et chants, dans le but de favoriser l'ancrage corporel autant que l'exploration introspective en état modifié de conscience. L'usage du son en SAI est totalement détaché de toute intention de soin énergétique. Il s'inscrit dans le respect et le besoin d'autonomie de la personne accompagnée. Et il n'est point besoin d'être musicien pour utiliser le son.

3 jours.

Quand ? du 4 au 6 Juillet 2017

Combien ? 480 €

Où ? Théâtre du Petit Matin. Marseille 5°

Formateur: Alain BELLONE

Maitre praticien et formateur principal en Sophro-Analyse.

Directeur de l'IESA.



SAI & LONGO



Stage d'initiation au Longo.

Comment intégrer Le Longo dans le travail en sophro-analyse ?

Le Longo, est une danse initiatique créée par Elima, douce alliance de trois danses ancestrales venant du Congo : Le KIBOWA, le BOBONGO et le ZEBOLA. C'est une approche psychocorporelle s'inscrivant dans l'esprit de la Sophro-Analyse par la mise en mouvement du corps, dans une danse alliant à la fois la dimension de la méditation et le travail sur l'intention.

3 jours.

Quand ? du 7 au 9 Juillet 2017

Combien ? 480 €

Où ? Théâtre du Petit Matin. Marseille 5°

Formatrice: Nathalie FLORVILLE,

Formatrice en longo et en sophro-analyse intégrative.

Participants : 6 minimum.

Délivrable : attestation de formation.

[En savoir plus sur le stage ? Cliquez ici](#)



SAI & EFT



Stage d'initiation à l'EFT

L'EFT (Emotional Freedom Techniques) consiste à tapoter doucement des points d'acupuncture sur certains méridiens, tout en formulant des affirmations qui sonnent juste pour le consultant dans l'instant présent afin de libérer les blocages et d'être dans la fluidité. D'aspect ludique, l'EFT permet de dédramatiser certaines situations. Enfin, c'est aussi une aide précieuse pour nous même thérapeute au niveau personnel lorsque nous nous sentons chargés par les projections et transferts de nos consultants.

Quand ? 2 jours, 7 au 8 Octobre 2017

Combien ? 380 €

Où ? Paris- Bastille 12°

Formatrice: Laurence LEDROIT.

Maître Praticienne et formatrice en sophro-analyse intégrative.

Formée à l'EFT par Louise Gervais.

Participants : 6 minimum.

Délivrible : attestation de formation.

[En savoir plus sur le stage ? Cliquez ici](#)

[Vidéo de Laurence Ledroit sur l'EFT](#)



Pour s'inscrire ?

Si vous souhaitez participer à l'un ou plusieurs de ces stages, merci de remplir les deux pages suivantes et de nous adresser les éléments par courrier.

Ces stages requiert la présence d'un minimum de 6 stagiaires. Merci de vous y inscrire sans tarder dans la mesure où nous devons confirmer la salle.

L'hébergement?

L'hébergement n'est pas compris dans le prix du stage. A Marseille comme à Paris, vous trouverez de nombreux AirBnB à proximité du lieu du stage. Pour Marseille, possibilité de logement mitoyen au Théâtre du Petit Matin situé rue Ferrari dans le 5°. Nous contacter.

CONTRAT STAGES CYCLE CORPO-ENERGETIQUE INSPIRER EXPIRER SOURIRE 2017

Ce contrat de formation est à renvoyer **COMPLET** à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

- **Toutes les pages** du contrat dûment remplies, paraphées, avec la signature. (p 4 & 5)
- **Le ou les chèques Arrhes+Solde** à l'ordre de **INSPIRER EXPIRER SOURIRE**.
- Joindre une **photo d'identité**.
- **Certificat médical** (si pas déjà fourni pour une autre formation).

SOPHRO-ANALYSE INTÉGRATIVE® & LONGO DANSE D'ANCRAGE - Marseille Juillet 2017

Prix « Particulier » : 480€ TTC

Conditions de règlement

| | | |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Comptant | 1 chèque d'arrhes de 120 € encaissé 2 semaines avant la formation et 1 chèque de 360 € encaissé après la formation. | <input type="checkbox"/> |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|

Session

| | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| SAI & LONGO DANSE D'ANCRAGE | Marseille 7 au 9 Juillet 2017 | <input type="checkbox"/> |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|

SOPHRO-ANALYSE INTÉGRATIVE® & SONO RELAXATION- Marseille Juillet 2017

Prix « Particulier » : 480€ TTC

Conditions de règlement

| | | |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Comptant | 1 chèque d'arrhes de 120 € encaissé 2 semaines avant la formation et 1 chèque de 360 € encaissé après la formation. | <input type="checkbox"/> |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|

Session

| | | |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| SAI & SONO RELAXATION | Marseille 4 au 6 Juillet 2017 | <input type="checkbox"/> |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|

PACK : SONO RELAXATION + LONGO - Marseille Juillet 2017

Prix « Particulier » : 780€ TTC (idem « Couple Intérieur de 6 jours)

Conditions de règlement

| | | |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| COMPTANT | 780 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 260 € et un de 520€ | <input type="checkbox"/> |
| EN 3 FOIS sans frais | 780 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 260 € et 2 mensualités de 260 € | <input type="checkbox"/> |

Session

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| SAI & SONO RELAXATION + SAI & LONGO | Marseille 4 au 9 Juillet 2017 | <input type="checkbox"/> |
|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|

SOPHRO-ANALYSE INTÉGRATIVE® & EFT - Paris Octobre 2017

Prix « Particulier » : 380€ TTC

Conditions de règlement

| | | |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Comptant | 1 chèque d'arrhes de 85 € encaissé 2 semaines avant la formation et 1 chèque de 255 € encaissé après la formation. | <input type="checkbox"/> |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|

Tarif Entreprise & Financement : Pour la prise charge dans le cadre de la formation professionnelle continue, merci de nous contacter.

Session

| | | |
|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| SOPHRO ANALYSE INTEGRATIVE® ET EFT | Paris 7 & 8 Octobre 2017 | <input type="checkbox"/> |
|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|

Paraphes :

| Le Stagiaire | |
|--------------|----------------------|
| Nom : | Date de naissance : |
| Prénom : | Profession : |
| Email : | Adresse : |
| Téléphone : | Code postal & ville: |
| Banque | N° des chèques stage |

CONDITIONS GENERALES

Article 1 « Nature de l'offre » :

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue 2017-2018 de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » :

A l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formations » :

Le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » :

La convocation aux stages seront adressés au stagiaire dès validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » :

Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue et sur le site web et que l'Institut ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 et le SOI Niveau 1. Une attestation de formation sera délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » :

Prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » :

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017.2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » :

Les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2017.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli
2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée.
3. Acceptation du dossier par la direction de l'Institut Européen de Sophro- Analyse.
4. « Arrhes »: la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées.

« Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de IIES / Institut Européen de Sophro Analyse ».

J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Stage pages 4 & 5.

Informé de la nature psychocorporelle de ce stage, je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales* et dégage IES de toutes responsabilités. (* certificat médical joint).

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

Faire précéder de la mention « Lu et approuve »

Fait à , le

5. « Paiement fractionné ». Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi.

Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 5 de chaque mois.

Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9« Abandon de la formation » :

La formation est due dans son intégralité en cas d'abandon. En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursés à hauteur de 50%.

Article 10 « Garanti ZEN » pour le Cycle SAI#1 Niveau 1.

Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issu du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1° module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3° journée de formation. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier recommandé, le ou les chèques remis à l'inscription de la formation lui seront retournés(s) sous 15 jours, sauf les 480€ du 1° module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » :

Tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » :

le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser.

Article 13 « Droit à l'image » :

Le stagiaire autorise par le présent contrat, l'Institut Européen de Sophro- Analyse à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles »

L'Institut s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'Institut. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » :

les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisée est en permanence consultable en ligne sur le site de l'Institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'Institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » :

En cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le